

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 1

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par tête, ce dernier ne peut être considéré comme impôt de propriété; ces derniers, il est vrai, rapportent peu. Ce qui est plus important, c'est que l'impôt sur la fortune et sur le revenu, par suite des montants exempts d'impôts absolument insuffisants, écrasent également les classes pauvres de la population et ne peuvent donc être considérés que partiellement comme impôt sur la propriété. En réalité, la charge de la propriété, y compris l'impôt sur les translations de la propriété, devrait représenter la moitié moins que la charge fiscale totale. D'autre part le rendement de la douane augmente chaque année, tel qu'on peut s'en rendre compte d'après le graphique.

Les conclusions tirées de la politique suisse des impôts sont: La plus grande partie des charges fiscales prélevées par les pouvoirs publics repose sur les épaules du peuple. Les classes les plus pauvres de la population par suite des droits de douane et de la mise à contribution des revenus les plus modestes doivent supporter dans une large mesure les charges publiques. Au lieu de développer équitablement le système des impôts, la propriété est au contraire déchargée tandis que les charges des consommateurs augmentent sans cesse. Si l'on établissait une comparaison avec les autres Etats industriels, on se rendrait compte que le système d'impôts en Suisse est *anti-social*.

Il est du devoir de la classe ouvrière de lutter contre cet état de choses et de revendiquer d'une part le développement progressif de l'impôt sur la fortune et sur le revenu en fixant un minimum exempt d'impôt, et d'autre part d'exiger la diminution des recettes de douane qui pourraient être remplacées par un impôt fédéral sur la propriété sous forme d'un impôt sur les successions.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

CHEMINOTS. La grève déclenchée le 19 décembre dans les *wagons-restaurants* a duré 9 jours et s'est terminée par un beau succès pour le personnel. Celui-ci était organisé et affilié à la Fédération suisse des cheminots depuis le 1^{er} octobre 1930. Sur 152 employés 143 sont syndiqués. Une première entrevue de la direction de la compagnie des wagons-restaurants et des représentants de la Fédération suisse des cheminots, sous la présidence de M. Hunziker, directeur de la division des chemins de fer au département fédéral, s'est terminée par la reconnaissance de l'organisation syndicale par la compagnie. Les négociations ultérieures se poursuivirent directement entre la direction de la compagnie et les représentants de la Fédération des cheminots accompagnés d'une délégation du personnel intéressé. Les débats dirigés par le président du conseil d'administration, M. Scherrer, aboutirent à la conclusion d'un contrat collectif valable du 1^{er} janvier 1931 au 31 décembre 1933. Des concessions très importantes ont dû être faites par la compagnie sur les salaires de toutes les catégories du personnel. La plus grande partie des taux revendiqués par la S. E. V. ont été accordés. Le pourboire volontaire de règle actuellement sera inscrit sur la note remise aux clients. Les chefs de cuisine obtiennent un droit de discussion sur les menus. Le contrat prévoit des augmentations annuelles jusqu'à l'obtention du maximum. Le contrat collectif règle également la question des congés, de l'indemnité durant les congès, le salaire pendant la maladie, le service militaire et les vacances du personnel des ateliers. Une commission disciplinaire est créée par le contrat collectif, elle sera composée de trois personnes: un représentant de l'entreprise, un du personnel que celui-ci pourra élire librement et un président pris en dehors de la Compagnie des wagons-

restaurants. Les conflits qui pourraient surgir dans l'application du contrat collectif seront soumis à un tribunal d'arbitrage composé de la même manière que la commission disciplinaire. Des négociations seront engagées pour créer une véritable caisse de pensions de retraite. Ce beau succès fut atteint grâce à l'entente parfaite et à l'esprit de décision du personnel.

UNION OUVRIERE DE SCHAFFHOUSE. L'assemblée des délégués de l'Union ouvrière a décidé le 22 décembre par 83 voix contre 30 la liquidation de cette organisation pour le 30 décembre 1930. L'Union ouvrière de Schaffhouse était devenue au cours des dernières années le champ d'action et d'expérience politique sous l'influence du parti communiste. C'est la raison qui engagea les syndicats à en demander la liquidation. Aux termes de la décision de liquidation, tous les mandats et charges de l'Union ouvrière sont supprimés par l'entrée en vigueur de la décision. Le nouveau cartel syndical du canton de Schaffhouse, créé et reconnu par l'Union syndicale suisse, est, en droit, le successeur de l'Union ouvrière en liquidation. L'actif et le passif sont repris totalement par le nouveau cartel. Celui-ci reçoit également la fortune de l'Union, celles du centre d'éducation et de la division syndicale. La fortune de la division politique sera répartie entre les organisations politiques sur la base de leurs cotisations pour 1930. Une proposition des communistes de l'opposition de droite, tendant à désigner comme organe officiel pour les publications du cartel le journal des communistes de droite, « Arbeiterzeitung », fut repoussée. Seule la « Schaffhauser Tagwacht » a été désignée à cet effet. Ces décisions ont joliment éclairci la situation du mouvement ouvrier à Schaffhouse.

Dans les autres organisations.

UNION SYNDICALE CHRETIENNE NATIONALE. Cette organisation a publié récemment quelques renseignements sur sa situation. Nous avons déjà dit antérieurement qu'il était difficile d'obtenir une documentation sûre concernant le développement de l'Union syndicale chrétienne nationale et que ceux qui sont donnés ne peuvent être vérifiés quant à leur exactitude, car ils sont toujours incomplets. Le périodique de l'Internationale chrétienne sociale contient dans son numéro du mois de novembre 1930 un article de M. J. Muller, le secrétaire de l'organisation suisse, dont nous extrayons les renseignements suivants que nous reproduisons avec les réserves d'usage quant à leur authenticité. Les effectifs ont marqué le développement suivant depuis 1925. En 1925 on comptait 9755 membres. En 1926: 14,037. En 1927: 18,093. En 1928: 18,842 et en 1929: 21,339, dont 5891 femmes. L'Union compte 13 fédérations. Les fonctionnaires et employés catholiques se sont affiliés à l'Union en 1929. Les fédérations possèdent entre toutes, une fortune de fr. 957,797.—, dont fr. 799,149.— appartiennent aux caisses centrales et fr. 148,448.— aux caisses locales. Les dépenses se sont élevées pour les divers services d'entr'aide en 1929 à fr. 327,881.— et pour des buts d'éducation, publications, etc., à fr. 109,506.—.

A l'étranger.

Lors du congrès des syndicats anglais qui eut lieu du 1^{er} au 5 septembre 1930 à Nottingham, 169 syndicats représentant un effectif de 3,744,320 membres furent représentés. Le chapitre du rapport du conseil général, se rapportant à l'économie politique et à la question des colonies donna lieu à de vives discussions. Le rapport déclarait qu'il fallait tenter un travail collectif économique des diverses parties du royaume britannique. Cette proposition rencontra une

vive opposition. Comme le fit ressortir le Conseil général, le rapport voulait uniquement laisser libre la voie aux conférences du royaume britannique, sans nulle intention de changer la politique douanière. Une proposition de refus fut rejetée par 1,878,000 voix contre 1,401,000. Un rapport spécial recommandant l'introduction des salaires familiaux fut, sur la proposition du Conseil général, rejeté par 2,154,000 voix contre 1,347,000. Le congrès s'occupa ensuite des conditions de travail. Une résolution revendique l'introduction de la semaine de 44 heures, y compris les repas ainsi que la limitation légale à 48 heures par semaine pour les employés de magasin. Une autre décision demande l'octroi de vacances payées pour tous les ouvriers. Une autre encore fait ressortir les dangers de la rationalisation et demande protection contre les congés, par la réduction de la durée du travail et la réduction de la limite d'âge à 60 ans pour l'obtention de la pension. D'autres décisions revendiquent l'assurance sociale, l'amélioration des installations d'hygiène dans l'industrie et le commerce, la limitation du travail à domicile dans l'industrie du vêtement.

L'annuaire 1929 de l'Union générale des syndicats allemands donne un aperçu sur la situation économique allemande, spécialement sur le marché du travail. Il est question de politique sociale et économique et de la position qu'ont pris les syndicats devant certaines questions. A part les revendications de politique sociale en général des chapitres spéciaux sont consacrés à la protection des ouvriers du bâtiment, à la protection des ouvrières et des mères, à l'hygiène dans l'industrie ainsi qu'à la question de l'école publique. Il y a en outre des données très intéressantes sur les conditions générales du travail, spécialement sur la durée du travail et sur le tarif des salaires. Le chapitre concernant la question d'éducation est consacré à la nouvelle école de l'Union à Bernau, à son programme. En plus des rapports des fédérations relevant le mouvement des membres, l'administration de l'A. D. G. B., l'organisation syndicale de la jeunesse, figurent également les entreprises d'économie collective, dirigées également par les syndicats. Le volume qui compte plus de 400 pages témoigne du travail énorme accompli par les syndicats allemands.

Bibliographie.

Miry Raoul. *Essai sur la Société anonyme ouvrière*. Volksdrukkerij. Gand 1930. Volume de 311 pages.

L'auteur est professeur à l'université de Gand. L'idée de son ouvrage lui a été suggérée par la double controverse qui s'est fait jour au sujet du développement pris en Belgique par les sociétés anonymes socialistes. Nous en avons eu des échos dans la presse coopérative en Suisse. Les attaques parues dans la presse bourgeoise qui a parlé à ce propos « d'écroulement du marxisme » et de « la mort de la pensée socialiste » et les critiques socialistes formulées dans de récents congrès l'ont engagé à étudier la question. Cette étude, l'auteur l'a poursuivie avec une sagacité remarquable. Le premier chapitre est consacré à l'analyse de l'association coopérative ouvrière de production. Le deuxième à la production par la coopérative de consommation. Le troisième chapitre traite de la coopération dans la pratique, ses imperfections et ses faiblesses. La deuxième partie de l'ouvrage analyse la société anonyme ouvrière sous ses nombreux aspects. Chaque argument, chaque fait est accompagné d'une citation tirée d'un livre, d'un discours, d'un rapport ou autre document, ce qui fait que l'œuvre de Raoul Miry est d'une très grande utilité pour le militant que les responsabilités accablent souvent dans la lutte quotidienne.